



ISST 2021 : MESURES IMMEDIATES A METTRE EN OEUVRE

UNIVERSITÉ DE NANTES

Dernière mise à jour : 25/02/2021

DOCUMENT DE TRAVAIL/ NE PAS DIFFUSER

#	DESCRIPTION DE L'ACTION MENTIONNEE DANS LA LETTRE DE PROPOSITIONS DE MESURES IMMEDIATES	ELEMENTS DE CONTEXTE	PILOTE	ETAPES ENVISAGEES	ECHÉANCE	COMMENTAIRES
1	Nommer un conseiller de prévention (CP) d'établissement auprès du chef d'établissement.		Direction Générale	Une décision sera prise dans les prochaines semaines en lien avec le travail sur le projet de direction de la DDSPS	2021	
2	Régulariser la situation administrative du laboratoire GeM.	Autorisation de détention et d'utilisation de générateurs électriques émettant des rayons X périmée pour le site de Saint Nazaire du laboratoire GeM.	Titulaire de l'autorisation et conseiller en radioprotection	Dossier envoyé à l'ASN le 22/02/2021.	2021	
3	Veiller au respect des dispositions du code du travail : un exercice incendie au minimum tous les six mois. Etablir un tableau récapitulatif des exercices incendie effectués par bâtiment afin de s'assurer du respect de la réglementation.		DDSPS	1. Elaborer un tableau récapitulatif type. 2. Renseigner et mettre à jour périodiquement le tableau.	Avril 2021	
4	Prendre les dispositions nécessaires pour assurer le suivi médical de l'ensemble des agents. En particulier, prévoir une visite médicale d'embauche permettant de s'assurer de la compatibilité de leur état de santé avec leur poste de travail (exemples : travail auprès d'appareils à RMN, produits cancérigènes-mutagènes-reprotoxiques, laboratoire confiné de niveau de sécurité 2...) puis veiller à respecter la périodicité réglementaire.		MPPU	1. Identifier les agents concernés par la visite médicale, notamment pour les risques particuliers. 2. Sensibiliser les encadrants et services recruteurs à l'obligation de réaliser cette visite médicale. 3. Assurer le suivi médical des agents en fonction des risques liés au poste de travail.	2021	Pistes envisagées pour identifier les agents concernés :  - pour les doctorants : diffuser la fiche créée par la MPPU aux écoles doctorales et sensibiliser la DRPI sur ce sujet.  - pour les autres : diffuser la fiche créée par la MPPU pour les risques particuliers et compléter la check-list pour l'accueil d'un nouvel arrivant établie par la Direction de la communication.
5	Mettre en place des bouchons étanches sur les contenants des produits utilisés sur l'appareil de chromatographie en salle 119.		Directeur de l'EA 1155		2021	
6	S'assurer que la cuve d'azote de la salle 119 a bénéficié d'une requalification selon la périodicité fixée par la réglementation (dix ans) et, dans le cas contraire, interdire son usage dans l'attente de sa réalisation ou de sa mise au rebut.		Directeur de l'EA 1155		2021	
7	Remédier aux dysfonctionnements constatés par l'organisme de contrôle sur les sorbonnes. Dans l'attente, évaluer l'impact que ces constats peuvent avoir sur l'activité scientifique dans les salles concernées, notamment en matière de risque chimique, et prendre les mesures conservatoires adaptées. Étendre cette analyse, au 45 % de sorbonnes déclarées non conformes (178 sur 399).	Cette problématique était déjà identifiée avant la tenue de l'inspection et une action est inscrite dans la proposition de programme annuel de prévention (PAP) 2021. En effet, à la suite de la campagne annuelle de contrôles des sorbonnes par Bureau Veritas, un certain nombre d'entre elles apparaissent non satisfaisantes aux normes. Des investigations ont commencé à être menées sur ce sujet (analyse des rapports, contre-expertises, nettoyage des sorbonnes, consultation d'expert INRS...) et une organisation projet a été validée en janvier 2021.	1. Direction des unités concernées 2. Direction des unités concernées 3. DPIL	1. Poursuivre l'évaluation du risque chimique au sein des unités comprenant des sorbonnes non satisfaisantes. 2. Étendre les mesures conservatoires. 3. Recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour améliorer l'exploitation et la maintenance du parc de sorbonnes.	1. Eté 2021 2. Eté 2021 3. Eté 2021	
8	Faire réaliser le contrôle des installations électriques des locaux inaccessibles au moment de la visite du contrôleur (exemple : IRS2).	Les rapports de contrôles périodiques font état de la non accessibilité de certains locaux le jour du contrôle : les contrôles ne sont pas exhaustifs.	DPIL	1. Contrôle réglementaire complémentaire planifié pour l'IRS2. 2. Vigilance particulière sur l'accessibilité des locaux lors de la campagne annuelle de contrôle des installations en 2021. 3. Formalisation d'une procédure pour le suivi des contrôles et maintenances.	1. Avril 2021 2. Eté 2021 3. 2022	
9	Vérifier l'ensemble des dispositifs différentiels résiduels n'ayant pas été testés lors du dernier passage de l'organisme de contrôle des installations électriques (exemples : IRS2, Polytech).	Les rapports de contrôle périodiques font état de la non accessibilité de certains locaux le jour du contrôle : les contrôles ne sont pas exhaustifs.	DPIL	1. Contrôle réglementaire complémentaire planifié pour Polytech et IRS2. 2. Vigilance particulière sur l'accessibilité des locaux lors de la campagne annuelle de contrôle des installations en 2021. 3. Formalisation d'une procédure pour le suivi des contrôles et maintenances.	1. Avril 2021 2. Eté 2021 3. 2022	
10	S'assurer de la vérification de la ventilation mécanique de tous les bâtiments, et ce, annuellement ou tous les six mois en cas de recyclage. Les résultats des contrôles seront consignés dans un dossier de maintenance du bâtiment concerné.	La demande porte sur l'application des articles 3 et 4 de l'arrêté du 8 octobre 1987 concernant notamment l'établissement de valeurs de référence et des mesures périodiques en des points caractéristiques des installations de ventilation. La maintenance des installations est quant à elle réalisée annuellement, la dernière maintenance a eu lieu à l'été 2020.	DPIL	1. Recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) chargée du diagnostic des installations par rapport de l'arrêté de 1987. 2. Réalisation du diagnostic 3. Définition du plan d'action à partir du diagnostic.	1. Juillet 2021 2. Calendrier défini lorsque le prestataire sera recruté. 3. Calendrier défini lorsque le prestataire sera recruté.	